



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'INSTITUT
agro Dijon



Guide de l'admission
INGÉNIEUR
Agroalimentaire
Agronomie

Former, innover, transformer

20
23

SOMMAIRE

ACCÈS AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR DE L'INSTITUT AGRO DIJON

Nombre de places offertes à l'Institut Agro Dijon	p. 3
Modalités des différents concours	p. 4
Le concours Geipi Polytech	p. 5
Le concours A BCPST	p. 6
Le concours A TB	p. 8
Le concours B	p. 10
Le concours C	p. 12
Le concours C2	p. 14
Le concours apprentissage	p. 15
Le concours BE	p. 17
Le concours DE	p. 18
Dates des concours pour l'année 2023	p. 19

LOGEMENT, RESTAURATION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Logement - Restauration	p. 21
Frais de scolarité, bourses	p. 21

L'ACCÈS AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR DE L'INSTITUT AGRO DIJON

L'Institut Agro Dijon :

- Privilégie un recrutement équilibré à partir des différentes filières :
 - Classes préparatoires,
 - Licence 3 ou Licence professionnelle,
 - BTSA, BTS, DUT, BUT 2.
- Propose un parcours adapté à vos motivations au travers de voies de recrutement diversifiées.
- Offre des places à des étudiants étrangers concours BE/DE

Nombre de places offertes à l'Institut Agro Dijon

Places proposées aux concours pour 2023

(Sous réserve de modifications et selon arrêtés)

	Spécialité Agronomie	Spécialité Agroalimentaire
Concours A Bio prépa BCPST	55	39
Concours A Bio prépa TB	3	3
Concours B L3	9	9
Concours C prépa ATS Bio post BTSA, BTS & DUT	10	7
Concours C2 BUT 2 (ou DUT)	7	16
Concours BE Concours étrangers bac+3	3	5
Concours APPRENTISSAGE BTSA, BTS, BUT 2 (DUT)& Licence professionnelle	22	25
Concours DE Concours étrangers bac+4	5	5
Concours commun INP prépa PC		4
Concours Geipi-Polytech Prépa intégrée / Post-bac général scientifique	25 Intégrant le cycle préparatoire	26 Intégrant le cycle préparatoire

Modalités des différents concours

Intégration en cycle préparatoire à l'Institut Agro Dijon

Concours Geipi Polytech : concours post-bac Geipi Polytech pour admission à l'Institut Agro Dijon après deux années de prépa intégrée. Ce concours est ouvert aux titulaires d'un bac général ayant suivi des spécialités scientifiques.

Intégration en première année de formation ingénieur à l'Institut Agro Dijon

Concours A BCPST, commun AGRO-VETO pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon : concours ouvert aux étudiants des classes préparatoires BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre) dans le cadre du concours commun d'entrée aux Grandes Écoles Agronomiques. Classes préparatoires BCPST : ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat général.

Concours A TB, commun AGRO-VETO pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon. Concours ouvert aux étudiants des classes préparatoires TB (Technologie et Biologie) dans le cadre du concours commun d'entrée aux Grandes Écoles Agronomiques. Classes préparatoires TB : ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat technologique Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) ou Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV).

Concours B, commun AGRO-VETO pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon. Concours ouvert aux étudiants de L3 uniquement.

Concours C, commun AGRO-VETO pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon. Concours ouvert aux titulaires d'un BTS/A, certains BTS, DUT ou BUT (2). La classe préparatoire ATS BIO post-BTS/A-DUT d'un an prépare ce concours.

Concours C2, commun AGRO-VETO pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon. Concours ouvert aux étudiants de la filière universitaire et technologique génie biologique, génie chimique-génie des procédés et hygiène-sécurité-environnement uniquement l'année du diplôme.

Concours Apprentissage, Concours commun à plusieurs écoles, pour les deux spécialités de l'Institut Agro Dijon. Concours ouvert aux étudiants titulaires d'un BTS/A, DUT ou licence professionnelle.

Concours BE, concours organisé par l'Institut Agro Dijon, réservé aux étudiants étrangers titulaires d'un titre ou diplôme dans un domaine scientifique en rapport avec les métiers auxquels prépare l'Institut Agro Dijon, sanctionnant 3 années d'études supérieures ou l'acquisition de 180 crédits européens.

Intégration en deuxième année de formation ingénieur à l'Institut Agro Dijon

Concours DE, concours organisé par l'Institut Agro Dijon, réservé aux étudiants étrangers titulaires d'un titre ou diplôme dans un domaine scientifique en rapport avec les métiers auxquels prépare l'Institut Agro Dijon, sanctionnant 4 années d'études supérieures ou l'acquisition de 240 crédits européens.

CONCOURS Geipi Polytech

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Concours ouvert aux bacheliers scientifiques (élèves de terminale, année n, dans un lycée français ou homologué AEFÉ, et étudiants ayant obtenus le Bac général, dans un lycée français, année n-1).

La réussite au concours Geipi Polytech permet une intégration en première année du cycle préparatoire intégré commun avec l'ESIREM qui se déroule à Dijon. L'admission à l'Institut Agro Dijon se fait par la validation des deux années du cycle préparatoire.

Modalités pratiques du concours

Pour vous inscrire au concours Geipi Polytech, vous devrez vous connecter sur le portail Parcoursup mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale : <https://www.parcoursup.fr/>

Inscription sur Internet : www.parcoursup.fr du 18 janvier au 8 mars 2023

- Pour la spécialité **agroalimentaire**, choisissez **AgroSup Dijon - Institut Agro (21)**
- Pour la spécialité **agronomie**, choisissez **AgroSup Dijon - Institut Agro BIO (21)**

Les épreuves du concours se déroulent dans l'un des 160 centres d'examen.

Les frais d'inscription au concours ne sont pas remboursables, dès l'instant où l'inscription est enregistrée.

Étude de dossier

Pour tous les candidats les matières prises en compte sont :

- Spécialité mathématiques de première
- Spécialité physique-chimie de première
- Bac de français
- 2 spécialités scientifiques de Terminale parmi : mathématiques, physique-chimie, SVT/biologie-écologie, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur
- Option mathématiques complémentaires de terminale (pour les candidats qui n'ont pas suivi la spécialité mathématiques).
- Anglais de Terminale

Pour les candidats qui postulent à des formations BIO, la note de spécialité de physique-chimie de Première pourra être remplacée par la note de SVT ou de biologie-écologie.

Les notes dans ces différentes matières conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

Épreuve écrite

Tous les candidats inscrits au concours seront convoqués à une épreuve écrite de 3 heures, le **mercredi 3 mai après-midi**.

L'épreuve écrite comportera :

Un sujet de mathématiques (1h) : QCM basé sur le programme commun à la spécialité mathématiques et à l'option maths complémentaires.

Deux sujets (2h) à choisir parmi : mathématiques, physique-chimie, numérique et sciences informatiques, SVT/biologie-écologie ou sciences de l'ingénieur.

CONCOURS A BCPST

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Ce concours est ouvert aux bacheliers ayant suivi 2 années de classes préparatoires BCPST (Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre) des lycées de l'Education Nationale ou dépendant du Ministère en charge de l'Agriculture. L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée est autorisée (candidats libres).

Lycées du Ministère en charge de l'Agriculture			
LEGTA TOULOUSE-AUZEVILLE	31 CASTANET-TOLOSAN	LEGTA Le FRESNE	49 ANGERS
LEGTA Le CHESNOY	45 MONTARGIS	LEGTA Louis PASTEUR	63 LEMPDES
Lycées du Ministère de l'Éducation Nationale			
Lycée MASSENA	06 - NICE	Lycée JEAN ROSTAND	67 - STRASBOURG
Lycée THIERS	13 - MARSEILLE	Lycée ASSOMPTION BELLEVUE ¹	69 - LA MULATIERE
Lycée MALHERBE	14 - CAEN	Lycée LA MARTINIERE	69 - LYON
Lycée CARNOT	21 - DIJON	Lycée DU PARC	69 - LYON
Lycée VICTOR HUGO	25 - BESANCON	Cours Geoffroy St Hilaire ²	75 - PARIS
Institut Emmanuel d'Alzon ¹	30 - NIMES	Lycée FENELON	75 - PARIS
Lycée PIERRE DE FERMAT	31 - TOULOUSE	Lycée CHAPTAL	75 - PARIS
Lycée OZENNE	31 - TOULOUSE	Lycée JEAN BAPTISTE SAY	75 - PARIS
Lycée MONTAIGNE	33 - BORDEAUX	Lycée HENRI IV	75 - PARIS
Lycée JOFFRE	34 - MONTPELLIER	Lycée SAINT LOUIS	75 - PARIS
Lycée CHATEAUBRIAND	35 - RENNES	Lycée Pierre Gilles de Gennes	75 - PARIS
Lycée DESCARTES	37 - TOURS	Lycée JANSON DE SAILLY	75 - PARIS
Lycée CHAMPOLLION	38 - GRENOBLE	Lycée CORNEILLE	76 - ROUEN
Lycée CLAUDE FAURIEL	42 - ST ETIENNE	Lycée FRANÇOIS 1 ^{er}	77 - FONTAINEBLEAU
Lycée GEORGES CLEMENCEAU	44 - NANTES	Lycée HOCHÉ	78 VERSAILLES
Externat des enfants Nantais (1)	44 - NANTES	Lycée SAINTE GENEVIEVE ¹	78 - VERSAILLES
Lycée POTHIER	45 - ORLEANS	Lycée LOUIS THUILLIER	80 - AMIENS
Lycée G. CLEMENCEAU	51 - REIMS	Lycée CAMILLE GUERIN	86 - POITIERS
Lycée HENRI POINCARÉ	54 - NANCY	Lycée LEONARD LIMOSIN	87 LIMOGES
Lycée GEORGES DE LA TOUR	57 - METZ	Lycée JACQUES PREVERT	92 - BOULOGNE-BILLANCOURT
Lycée FAIDHERBE	59 - LILLE	Lycée LAKANAL	92 - SCEAUX
Lycée ALBERT CHATELET	59 - DOUAI	Lycée ALBERT SCHWEITZER	93 - LE RAINCY
Institution Notre Dame des anges ¹	59 - ST-AMAND-LES-EAUX	Lycée MARCELIN BERTHELOT	94 - ST-MAUR-DES-FOSSES
Lycée ROBESPIERRE	62 - ARRAS	Lycée CENTRE SUD	97 - DUCOS - MARTINIQUE
Lycée BLAISE PASCAL	63 - CLERMONT-FERRAND	Lycée ROLAND GARROS	97 - LE TAMPON - REUNION
Lycée LOUIS BARTHOU	64 - PAU	Lycée DE BAIMBRIDGE	97 - POINTE A PITRE - GUADELOUPE

¹ Établissements privés sous contrat / ² établissement privé hors contrat

Modalités pratiques du concours

Les épreuves portent sur le programme des classes préparatoires aux grandes écoles.

- Inscriptions jusqu'au 11 janvier 2023 à 17h : www.scei-concours.fr
- Renseignements : www.concours-agro-veto.net

Les épreuves écrites se déroulent dans différents centres de concours **du 25 au 28 avril 2023**

Les épreuves orales se déroulent à Paris, Palaiseau et Cachan **du 15 juin au 7 juillet 2023**

Épreuves écrites d'admissibilité

MATIÈRES	DURÉE	COEFFICIENTS
Biologie, épreuve de synthèse	3 heures	4
Sciences de la vie et de la Terre, épreuve sur support de documents	3 heures 30	4
Méthodes de calcul et raisonnement	2 heures 30	4
Modélisation mathématique et informatique	3 heures 30	4
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	4
Physique-chimie, analyse de documents scientifiques	3 heures	4
Composition française	3 heures	4
Total		28
Langue vivante obligatoire*	2 heures	+ 3 à l'admission
Langue vivante facultative**	2 heures	Points au-dessus de la moyenne sur 20 à admission

*L'épreuve de langue vivante est en anglais. La note de l'épreuve intervient à l'admission.
 **L'épreuve de langue vivante facultative est soit en allemand, espagnol, italien, portugais, arabe, russe. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Épreuves orales d'admission

MATIÈRES	DURÉE		COEFFICIENTS
	Préparation	Interrogation	
Epreuve pratique de biologie		3 heures	3
Oral de biologie	30 minutes	30 minutes	3
Mathématiques pratiques et informatique	30 minutes	40 minutes	4
Physique-chimie, activité expérimentale		3 heures	3
Physique-chimie, argumentation et échange	15 minutes	30 minutes	3
Oral de géographie	45 minutes	30 minutes	3
Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)		30 minutes	4
Langue vivante obligatoire***	30 minutes	30 minutes	3
Total			26 + 3 de l'admissibilité

***L'épreuve de langue vivante est en anglais.

À la suite des épreuves d'admission, le jury établit la liste des candidats admis et une liste complémentaire. Dans la limite des places offertes dans chacune des écoles, l'affectation des candidats est prononcée selon l'ordre de leur classement et des préférences exprimées.

Les dates, les centres d'épreuves, les conditions et délais d'inscription pour la session du concours, le nombre maximum de places offertes et leur répartition entre les écoles, ainsi que la composition du jury sont fixés chaque année par arrêté ministériel.

Les programmes des filières BCPST sont publiés au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et diffusés par le Centre de Documentation Pédagogique, 13 rue du Four 75006 PARIS. Ils peuvent être consultés auprès du Secrétariat des Concours Agronomiques et Vétérinaires, SCAV, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS CEDEX 05, www.concours-agro-veto.net.

Un commentaire des épreuves de l'année précédente est édité et disponible dans les classes préparatoires.

CONCOURS A TB

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Ce concours est ouvert aux bacheliers ayant suivi 2 années de classes préparatoires A TB (Technologie et Biologie) des lycées de l'Education Nationale ou dépendant du Ministère en charge de l'Agriculture. Séries Sciences et technologies de laboratoire (STL, spécialité biochimie ou génie biologique), Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), et aux candidats ayant obtenu une validation de leurs études au titre du décret du 23 août 1985 pour l'accès aux écoles.

Filière TB (Technologie et Biologie)

Lycées du Ministère en charge de l'Agriculture			
LEGTA THEODORE MONOD	35 - RENNES- LE RHEU	LEGTA Le CHESNOY	45 - MONTARGIS

Lycées de l'Education Nationale			
Lycée Marie Curie	13 - MARSEILLE	Lycée JEAN ROSTAND	67 – STRASBOURG
Lycée OZENNE	31 - TOULOUSE	Lycée La Martinière Duchère	69 – LYON
Lycée Valentine Labbe	59 – LA MADELEINE	Lycée Pierre Gilles de Gennes	75 – PARIS

Modalités pratiques du concours

Les épreuves portent sur le programme des classes préparatoires de 1^{ère} et 2^e années de Technologie et de Biologie.

- Inscriptions jusqu'au 11 janvier 2023 à 17h : www.scei-concours.fr
- Renseignements : www.concours-agro-veto.net

Les épreuves écrites se déroulent dans différents centres de concours du **3 au 5 mai 2023**
Les épreuves orales se déroulent à Paris et à Palaiseau du **13 Juin au 17 juin 2023**

Épreuves écrites d'admissibilité

MATIÈRES	DURÉ	COEFFICIENTS
Sciences de la vie et de la Terre	3 heures	3
Biotechnologie	3 heures	3
Méthodes de calcul et raisonnement	3 heures	3
Algorithmique et informatique	45 minutes	1
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	3
Composition de français	3 heures	2
Total		15
Langue vivante obligatoire*	2 heures	+ 2 à l'admission

*L'épreuve de langue vivante est en anglais. La note de l'épreuve intervient à l'admission.

Épreuves orales d'admission

MATIÈRES	DURÉE		COEFFICIENTS
	Préparation	Interrogation	
Oral de sciences de la vie et de la Terre	30 minutes	30 minutes	3
Oral de biotechnologies	30 minutes	30 minutes	3
Epreuve pratique de sciences de la vie et de la Terre et biotechnologie		3 heures 30	3
Oral de mathématiques	30 minutes	30 minutes	3
Physique-chimie, activité expérimentale		2 heures 30	3
Physique-chimie, entretien	20 minutes	20 minutes	2
Oral de géographie	45 minutes	30 minutes	2
Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)		30 minutes	4
Langue vivante obligatoire (**)	30 minutes	30 minutes	2
Total			25 + 2 de l'admissibilité

** L'épreuve de langue vivante est en anglais.

À la suite des épreuves d'admission, le jury établit la liste des candidats admis et une liste complémentaire. Dans la limite des places offertes dans chacune des écoles, l'affectation des candidats est prononcée selon l'ordre de leur classement et des préférences exprimées.

Les dates, les centres d'épreuves, les conditions et délais d'inscription pour la session du concours, le nombre maximum de places offertes et leur répartition entre les écoles, ainsi que la composition du jury sont fixés chaque année par arrêté ministériel.

Les programmes des filières TB sont publiés au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et diffusés par le Centre de Documentation Pédagogique, 13 rue du Four 75006 PARIS. Ils peuvent être consultés auprès du Secrétariat des Concours Agronomiques et Vétérinaires, SCAV, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS CEDEX 05, www.concours-agro-veto.net

Un commentaire des épreuves de l'année précédente est édité et disponible dans les classes préparatoires.

CONCOURS B

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits en deuxième ou en troisième année de préparation d'un diplôme national de licence de mentions spécifiques ou aux étudiants en année de préparation d'un diplôme national de licence professionnelle de mentions spécifiques.

Liste des mentions de licence issue de l'arrêté du 1^{er} aout 2019 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence requises pour l'accès aux écoles d'ingénieurs par la voie B du concours

- Informatique
- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
- Mathématiques
- Physique
- Chimie
- Physique, chimie
- Sciences de la vie
- Sciences de la Terre
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences pour la santé
- Sciences et technologies
- Sciences pour l'ingénieur

Liste des mentions de licence professionnelle issue de l'arrêté du 1^{er} aout 2019 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle requises pour l'accès aux écoles d'ingénieurs par la voie B et la voie apprentissage du concours

- Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
- Agronomie
- Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Bio-industries et biotechnologies
- Biologie analytique et expérimentale
- Chimie : formulation
- Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
- Chimie de synthèse
- Chimie industrielle
- Génie des procédés pour l'environnement
- Gestions des organisations agricoles et agroalimentaires
- Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation
- Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
- Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
- Métiers de la mer
- Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Métiers de la santé : nutrition, alimentation
- Métiers de la santé : technologies
- Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
- Métiers des ressources naturelles et de la forêt
- Productions animales
- Productions végétales
- Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
- Valorisation des agro-ressources

Préparation

Certaines universités ont mis en place des préparations spécifiques pour ce concours

Université Montpellier II	34 MONTPELLIER	Université de Toulouse III	31- TOULOUSE
Université Paris Sud – Centre Orsay	91 – ORSAY	Université de Bourgogne	21- DIJON
Université Pierre et Marie Curie	75 –PARIS	Université Aix-Marseille	13 – MARSEILLE
Université Paris Diderot	75-PARIS	Université de Reims Champagne Ardennes	51 – REIMS
Université de Rennes I	35-RENNES	Université de Nantes	44 – NANTES
Université de Strasbourg	63-STRASBOURG	Institut Catholique d'études supérieures	85-LA ROCHE SUR YON
		Université de Toulon	83-LA GARDE

Modalités pratiques du concours

Les dates, les centres d'épreuves, les conditions et délais d'inscription pour la session du concours, le nombre maximum de places offertes et leur répartition entre les écoles, ainsi que la composition du jury sont fixés chaque année par arrêté ministériel.

- **Dossier d'inscription : www.concours-agro-veto.net**
- **Inscription sur Internet : jusqu'au 11 janvier 2023 à 17h**

Les épreuves orales d'admission se déroulent à AgroParisTech - 22 place de l'Agronomie - Palaiseau du **13 au 17 juin 2023**.

Épreuves écrites d'admissibilité

Examen du dossier (coef.2)

Épreuves orales d'admission

	DURÉ		COEFFICIENTS
	Préparation	Interrogation	
Sciences et société	30 minutes	30 minutes	3
Entretien avec le jury	-	40 minutes	3
Anglais	20 minutes	20 minutes	0 éliminatoire si note < 7

La liste d'admissibilité est établie par ordre alphabétique d'après les notes obtenues à l'examen du dossier. Elle est arrêtée à un total de points fixé par le jury d'admissibilité.

La liste d'admission est établie d'après les règles suivantes :

- À l'issue des épreuves d'admission, il est établi une liste par ordre de mérite basée sur le total des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité et d'admission affectées de leur coefficient. Les candidats ayant le même total, sont départagés entre eux par le total des points obtenus à l'admissibilité.
- Si ce total est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note pour l'épreuve d'entretien avec le jury, dans le cas où cette note est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note pour l'épreuve de science et société.
- À partir de cette liste par ordre de mérite, le jury préside à l'établissement des listes d'admission : liste principale et éventuellement liste complémentaire, dans laquelle au cours de la procédure d'intégration, il est puisé, au fur et à mesure des démissions des candidats de la liste principale.

CONCOURS C

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole BTSA ou aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur BTS ou d'un diplôme universitaire de technologie DUT ou BUT 2 obtenus dans des spécialités et mentions appropriées.

Préparation

La durée de la préparation est **d'une année**. Elle est **non obligatoire** mais très vivement conseillée. Elle s'effectue dans l'une des classes préparatoires ATS BIO ouvertes dans les lycées ci-après :

Lycées du Ministère en charge de l'Agriculture			
LEGTA RODEZ LA ROQUE	12 - RODEZ	LEGTA BORDEAUX	33 - BLANQUEFORT
LEGTA DIJON QUETIGNY Olivier de serres	21 - QUETIGNY	LEGTA de L'HERAULT – Frederic Bazile AGROPOLIS	34 - MONTPELLIER
LEGTA BESANCON	25 - DANNEMARIE SUR CRETE	LEGTA RENNES LE RHEU	35 - LE RHEU
LEGTA « Le Valentin »	26 - BOURG LES VALENCE	LEGTA CLERMONT FERRAND	63 - MARMILHAT
LEGTA TOULOUSE-AUZEVILLE	31 - CASTANET TOLOSAN	LEGTA AMIENS LE PARACLET	80 - COTTENCHY

Lycées de l'Education Nationale			
Lycée GALILEE	92 -GENNEVILERS	Lycée PIERRE-GILLES DE GENNES (ENCPB)	75 PARIS

Liste des diplômes permettant d'accéder au Concours C

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA), toutes options.**
- **Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans l'une des spécialités suivantes**
 - Bioanalyses contrôles
 - Biotechnologies
 - Conception et réalisation de systèmes automatiques
 - Contrôle industriel et régulation automatique
 - Diététique
 - Maintenance des systèmes option A : systèmes de production
 - Métiers de l'eau
 - Métiers de la chimie
 - Métiers des services à l'environnement
 - Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries
 - Système numérique option A : informatique et réseaux
 - Techniques et services en matériels agricoles
 - Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire.
- **Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 2) dans les spécialités suivantes :**
 - Chimie
 - Génie biologique
 - Génie chimique – génie des procédés
 - Génie du conditionnement et de l'emballage
 - Génie thermique et énergie
 - Gestion logistique et transport
 - Hygiène, sécurité, environnement
 - Mesures physiques
 - Packaging, emballage et conditionnement
 - Qualité, logistique industrielle et organisation
 - Science et génie des matériaux.
- **Diplôme de Technicien Supérieur de la Mer** délivré par l'Institut National des Techniques de la Mer du Centre National des Arts et Métiers
- **Brevet de technicien supérieur maritime (BTSM),** spécialité pêche et gestion de l'environnement marin
- **Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie**

Modalités pratiques du concours

Il s'agit d'un concours commun aux écoles : AgroParis Tech, Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Rennes-Angers, ENSAIA, ENSAT, ONIRIS Nantes, VetAgro Sup Clermont-Ferrand.

- **Inscription sur Internet : www.concours-agro-veto.net jusqu'au 11 janvier 2023 à 17h**

Les épreuves écrites se déroulent dans différents centres de concours dont l'Institut Agro Dijon les **3 et 4 mai 2023**

Les épreuves orales se déroulent à Agro PARISTECH, campus Palaiseau et au Lycée Pierre-Gille de Gennes à Paris du **13 juin au 17 juin 2023 inclus**.

Épreuves écrites d'admissibilité

MATIÈRES	DURÉE	COEFFICIENTS
Mathématiques	3 heures	2
Physique	2 heures	1
Chimie	2 heures	1
Biologie	3 heures	2
Expression française	4 heures	2
Total		8

À l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, le jury établit la liste des candidats admissibles.

Épreuves orales d'admission

MATIÈRES	DURÉE		COEFFICIENTS
	Préparation	Interrogation	
Entretien avec le jury*		30 minutes	3
TP de biologie	30 minutes	30 minutes	3
Langue vivante obligatoire**	1 heure	30 minutes	3
Total			9

*L'épreuve d'entretien porte sur les motivations des candidats, leurs projets professionnels et sur une discussion sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, à l'environnement et aux secteurs agronomique et vétérinaire.
**L'épreuve de langue vivante est en anglais.

À l'issue des épreuves orales, le jury établit la liste des candidats admis et éventuellement une liste complémentaire.

Dans la limite des places offertes dans chacune des écoles, l'affectation des candidats est prononcée selon l'ordre de leur classement et des préférences exprimées.

Les dates, les centres d'épreuves, les conditions et délais d'inscription pour la session du concours, le nombre maximum de places offertes et leur répartition entre les écoles, ainsi que la composition du jury sont fixés chaque année par arrêté ministériel.

Le programme du concours C est disponible au SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES (SCAV) 16 rue Claude Bernard 75231 PARIS CEDEX 05 et sur www.concours-agro-veto.net

CONCOURS C2

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Il s'agit d'un concours sur titre et épreuves orales commun aux écoles suivantes : AgroParis Tech, Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Rennes-Angers, ENSAIA, ENSAT, ONIRIS Nantes, VetAgro Sup Clermont-Ferrand.

L'inscription d'un candidat au concours C2 Agro est valable pour l'ensemble des écoles et exclut sa participation la même année aux autres concours d'accès dans les écoles considérées.

Il n'y a pas de préparation spécifique pour ce concours. Il est ouvert aux étudiants inscrits en 2^e année de DUT ou BUT 2.

Les spécialités des BUT exigées pour s'inscrire et être admis à ce concours sont les suivantes :

- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique – génie des procédés
- Génie du conditionnement et de l'emballage
- Génie thermique et énergie
- Gestion logistique et transport
- Hygiène, sécurité, environnement
- Mesures physiques
- Packaging, emballage et conditionnement
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Science et génie des matériaux.

Modalités pratiques du concours

- **Inscription sur Internet : www.concours-agro-veto.net jusqu'au 14 avril 2023**

Après examen de l'ensemble des dossiers d'inscription, le jury d'admissibilité établit la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves orales.

Les épreuves d'admission seront du 28 juin au 6 juillet 2023 à AgroParisTech (campus Palaiseau).

Épreuves orales d'admission

Le concours C2 comporte un examen de dossier et des épreuves orales d'admission. Il est attribué au dossier une note variant de 0 à 20. À l'issue de l'examen du dossier, le jury établit la liste d'admissibilité.

MATIÈRES	DURÉE		COEFFICIENTS
	Préparation	Interrogation	
Langue vivante obligatoire*	20 minutes	20 minutes	3
Entretien avec le jury		20 minutes	5
Entretien sur travaux ou mémoires de stages		30 minutes	4
Total			12

*L'épreuve de langue vivante est en anglais.

La liste d'admission, éventuellement complétée par une liste complémentaire, est établie par le jury et arrêtée par décision des ministres chargés respectivement de l'enseignement supérieur et de l'agriculture. Dans la limite des places offertes dans chacune des écoles, l'affectation des candidats est prononcée selon le rang de classement, la spécialité ou l'option de spécialité du BUT leur ayant permis de se présenter au concours et les préférences exprimées.

CONCOURS APPRENTISSAGE

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Le concours commun voie apprentissage donne accès aux enseignements des écoles suivantes : AgroParis Tech, Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Montpellier, l'Institut Agro Rennes-Angers, ENSAIA, ENSAT, ONIRIS Nantes, VetAgro Sup Clermont-Ferrand.

La limite d'âge est de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage en région Bourgogne Franche-Comté.

Ce concours concerne les inscrits en deuxième année de préparation d'un diplôme professionnel de deux années d'études supérieures ou en année de préparation d'un diplôme national de licence professionnelle (arrêté du 25 juillet 2014).

Liste des diplômes permettant d'accéder au Concours APRENTISSAGE

Licence professionnelle :

- Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
- Agronomie
- Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Bio-industries et biotechnologies
- Biologie analytique et expérimentale
- Chimie : formulation
- Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
- Chimie de synthèse
- Chimie industrielle
- Génie des procédés pour l'environnement
- Gestions des organisations agricoles et agroalimentaires
- Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation
- Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
- Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
- Métiers de la mer
- Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Métiers de la santé : nutrition, alimentation
- Métiers de la santé : technologies
- Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
- Métiers des ressources naturelles et de la forêt
- Productions animales
- Productions végétales
- Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
- Valorisation des agro-ressources

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA), toutes options.

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans l'une des spécialités suivantes :

- Bioanalyses contrôles
- Biotechnologies
- Conception et réalisation de systèmes automatiques
- Contrôle industriel et régulation automatique
- Diététique
- Maintenance des systèmes option A : systèmes de production
- Métiers de l'eau
- Métiers de la chimie
- Métiers des services à l'environnement
- Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries
- Système numérique option A : informatique et réseaux
- Techniques et services en matériels agricoles
- Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire.

Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dans les spécialités suivantes :

- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique – génie des procédés
- Génie du conditionnement et de l’emballage
- Génie thermique et énergie
- Gestion logistique et transport
- Hygiène, sécurité, environnement
- Mesures physiques
- Packaging, emballage et conditionnement
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Science et génie des matériaux

Diplôme de Technicien Supérieur de la Mer délivré par l'Institut National des Techniques de la Mer du Centre National des Arts et Métiers

Brevet de technicien supérieur maritime (BTSM), spécialité pêche et gestion de l'environnement marin

Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie

Ce concours comporte une phase nationale d'admissibilité permettant d'établir une liste d'aptitude et une phase d'admission par école.

L'intégration dans une école est subordonnée à **l'obtention du diplôme requis et à la signature d'un contrat d'apprentissage.**

Modalités pratiques du concours

Inscription sur Internet : www.concours-agro-veto.net jusqu'au 11 Janvier 2023 inclus

Épreuves écrites prises en compte pour l'établissement de la liste d'aptitude : 16 février 2023

MATIÈRES	DURÉE	COEFFICIENTS
Selection sur dossier*	/	1
Langue vivante obligatoire (Anglais)	1 heure	1
Analyse et synthèse de documents scientifiques et techniques	2 heures	1
Total		3

* Pour l'évaluation du dossier, le jury s'attache à regarder le parcours académique (dossier/ compétences/ rang de classement/ avis de la commission), le parcours professionnel (formations/ stages/ travail), le profil du candidat (CV) et le projet professionnel

Après examen de notes obtenues aux épreuves écrites, le jury du concours établit la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves orales.

Épreuves orales d'admission

Les épreuves d'admission se déroulent **entre le 27 mars et le 7 avril 2023** dans les écoles que le candidat a mentionnées dans sa liste de vœux (3 maximum). Les candidats doivent transmettre une lettre de motivation spécifique à chacune des écoles dans lesquelles ils passeront un entretien.

Les dates des oraux à l'Institut Agro Dijon seront connues ultérieurement.

MATIÈRES	Durée
Entretien avec le jury	30 minutes

À l'issue des entretiens, chaque école transmettra au service des concours une liste principale ainsi qu'une liste complémentaire classée par ordre de mérite.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

jean-michel.drouet@agrosupdijon.fr ou ingenieur-apprentissage@agrosupdijon.fr

CONCOURS BE (étranger)

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Concours organisé par l'Institut Agro Dijon.

Les titulaires d'une licence étrangère (équivalent 180 ECTS) à dominante scientifique ou d'un titre équivalent peuvent être admis sur titres, en 1^{ère} année à l'Institut Agro Dijon.

À l'issue de l'examen des dossiers des candidats, le jury établit la liste des étudiants admissibles fin mars 2023.

Les entretiens d'admissions se feront en visio-conférence du 24 au 26 avril 2023

À l'issue de ces entretiens, le jury établit la liste des étudiants admis.

Modalités pratiques du concours

La procédure d'inscription au concours BE est différente selon le pays de résidence:

- **Les résidents d'un pays appliquant la procédure "Etudes en France"** doivent suivre cette dernière.

Les candidats se reporteront au site <https://www.campusfrance.org/fr>

- **Les résidents d'un pays non concernés par la procédure "Etudes en France"** doivent remplir un dossier de candidature et le retourner à la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante de l'Institut Agro Dijon. Ce dossier est téléchargeable depuis le site de l'Institut Agro Dijon, à la rubrique "Admission - Etudiants étranger" <https://institut-agro-dijon.fr/formations/admission>

Le dossier d'inscription est à envoyer par courriel à inscriptions@agrosupdijon.fr au format PDF exclusivement et en 1 seule pièce (pièces jointes incluses), au plus tard le 01/01/2023 à minuit.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à:

L'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement et la Vie Etudiante

26 Bd Docteur Petitjean – BP 87999 – 21079 DIJON Cedex.

Tél. : 03.80.77.27.67 et 03.80.77.26.67

Mel : jean-michel.drouet@agrosupdijon.fr ou deve@agrosupdijon.fr

Il n'y a pas de frais de dossier autres que les frais d'inscription à Campus France pour l'année 2023.

CONCOURS DE (admission en 2^e année)

Spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Concours Organisé par l'Institut Agro Dijon.

Les titulaires d'un master M1 étranger (équivalent 240 ECTS) à dominante scientifique ou d'un titre équivalent peuvent être admis sur titres, en 2^e année à l'Institut Agro Dijon.

À l'issue de l'examen des dossiers des candidats, le jury établit la liste des étudiants admissibles fin-Mai 2023

Les entretiens d'admissions se feront par visio-conférence du 24 au 26 avril 2023.

À l'issue de ces entretiens, le jury établit la liste des étudiants admis.

Modalités pratiques du concours

La procédure d'inscription au concours DE est différente selon le pays de résidence :

- **Les résidents d'un pays appliquant la procédure "Etudes en France"** doivent suivre cette dernière.

Les candidats se reporteront au site <https://www.campusfrance.org/fr>

- **Les résidents d'un pays non concernés par la procédure "Etudes en France"** doivent remplir un dossier de candidature et le retourner à la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante de l'Institut Agro Dijon. Ce dossier est téléchargeable depuis le site de l'institut Agro Dijon, à la rubrique "Admission – Etudiants étranger" <https://institut-agro-dijon.fr/formations/admission>.

Le dossier d'inscription est à envoyer par courriel à inscriptions@agrosupdijon.fr au format PDF exclusivement et en 1 seule pièce (pièces jointes incluses), au plus tard le 01/01/2023 à minuit.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à:

L'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement et la Vie Etudiante

26 Bd Docteur Petitjean – BP 87999 – 21079 DIJON Cedex.

Tél. : 03.80.77.27.67 et 03.80.77.26.67

Mel : jean-michel.drouet@agrosupdijon.fr ou deve@agrosupdijon.fr

Il n'y a pas de frais de dossier autres que les frais d'inscription à Campus France pour l'année 2023.

Dates des concours pour l'année 2023

Concours Geipi Polytech spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Inscriptions sur le Portail PARCOURSUP mis en place par le Ministère de l'Education nationale.

- **Inscriptions sur Internet : www.parcoursup.fr**
- **Du 18 janvier 2020 au 8 mars 2023**
- **Épreuves écrites : 3 mai 2023**

Contacts :

L'institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

26 Bd Docteur Petitjean – BP 87999 – 21079 DIJON Cedex.

Tél. : 03.80.77.26.67 et 03.80.77.40.26

Mel : eric.ferret@agrosupdijon.fr ou deve@agrosupdijon.fr

Concours A BCPST et A TB spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les inscriptions se font par internet sur le site du Service de Concours Ecoles d'Ingénieurs (SCEI) :

www.scei-concours.fr

et

www.concours-agro-veto.net

- **Inscriptions par internet jusqu'au 11 janvier 2023 17h00**
- **Épreuves écrites concours A BCPST : du 26 au 29 avril 2023**
- **Épreuves orales concours A BCPST : du 15 juin au 6 juillet 2023**
- **Épreuves écrites concours A TB : Du 9 au 11 mai 2023**
- **Épreuves orales concours A TB : du 13 au 17 juin 2023**

Contacts :

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES (SCAV)

22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU

Tél. : 01.44.08.16.29

Concours B spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les inscriptions se font par internet sur le site www.concours-agro-veto.net

- **Inscriptions par Internet jusqu'au 11 janvier 2023 17h00**
- **Admissibilité sur dossier**
- **Épreuve orale d'admission : du 13 au 17 juin 2023**

Contacts :

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES (SCAV)

22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU

Tél. : 01.44.08.16.29

Concours C spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les inscriptions se font par internet sur le site www.concours-agro-veto.net

- **Inscription par Internet jusqu'au 11 janvier 2023 17h00**
- **Epreuves écrites : 3 et 4 mai 2023**
- **Epreuves orales : du 13 au 17 juin 2023**

Contacts :

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES (SCAV)

22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU

Tél. : 01.44.08.16.29

Concours C2 spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les inscriptions se font par internet sur le site: www.concours-agro-veto.net

- **Inscription par internet jusqu'au 14 avril 2023 - 17h00**
- **Admissibilité sur dossier**
- **Épreuves d'admission 28 juin au 6 juillet 2023**

Contacts :

Secrétariat des concours AGROPARISTECH
22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU
Tél. : 01.44.08.16.26

Concours APPRENTISSAGE spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les inscriptions se font par internet sur le site: www.concours-agro-veto.net

- **Inscription par internet jusqu'au 11 Janvier 2023**
- **Épreuves écrites : le 16 février 2023**
- **Entretien oral à l'Institut Agro Dijon : non définies- entre le 27 mars et le 7 avril 2023**

Contacts :

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES (SCAV)
22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU
Tél. : 01.44.08.16.29

Concours BE et DE spécialité Agronomie ou Agroalimentaire

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Institut Agro Dijon <https://institut-agro-dijon.fr/formations/admission> ou vous pouvez vous adresser à :

L'institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante,

6 Bd Docteur Petitjean – BP 87999 – 21079 DIJON Cedex
Tél. : 03.80.77.27.67 et 03.80.77.26.67 –

Mel : jean-michel.drouet@agrosupdijon.fr ou deve@agrosupdijon.fr

- **Admissibilité fin-mars 2023**
- **Entretien en visio-conférence du 24 au 26 Avril 2023**

N.B. Une commission de validation des études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels permet aux titulaires d'autres diplômes d'obtenir une équivalence et aussi se présenter à l'un des concours précités.

CONSEILS

De nombreuses écoles préparent au diplôme d'ingénieur, mais les métiers ciblés ne sont pas toujours les mêmes. Prenez du temps pour vous renseigner et établir une liste de vœux qui corresponde à votre choix. Les parcours peuvent être variés, regardez comment l'école peut vous accompagner, son dispositif de formation, son réseau de collaboration. Enfin, n'hésitez pas à contacter les responsables de formation de ces établissements.

Pour l'obtention du diplôme d'ingénieur, un bon niveau en anglais sera obligatoire, quels que soient l'établissement et la filière de recrutement.

Logement – Restauration – Frais de scolarité

Le logement

Vous pouvez être logé, selon disponibilités et date d'inscription, à la résidence étudiante de l'Institut Agro Dijon, située à proximité de l'établissement.

200 studettes meublées de 16 m² environ, cuisine et salle d'eau incluses : tarif mensuel 2022 : 362 euros réservées en priorité aux élèves de 1^{ère} année.



La résidence étudiante « Magon »



Vue d'une chambre étudiante

Aides au logement :

- Les chambres ouvrent droit au versement de l'A.L.S.
- Les studettes ouvrent droit au versement de l'A.L.S. ou de l'A.P.L.

Vous devez vous informer directement auprès de la CAF sur vos droits aux allocations et sur leur montant.

La restauration

Vous avez la possibilité de déjeuner et de dîner dans les restaurants universitaires et autres services du campus se trouvant à proximité immédiate des deux résidences. Les résidents peuvent également préparer leurs repas sur place.

Plusieurs restaurants universitaires sont accessibles avec la carte d'étudiant.

Les frais de scolarité et bourses

- Les frais de scolarité s'élèvent à 1 786 Euros pour l'année 2022/2023
- Les élèves boursiers sont exonérés du paiement des droits de scolarité.

Vous pouvez solliciter une Bourse sur Critères Sociaux (B.C.S.), auprès du CNOUS. Son attribution dépendra de votre situation familiale.

Les étudiants sous statut apprenti perçoivent une rémunération mensuelle et leurs frais de scolarité sont pris en charge par leur employeur.

Une nouvelle grande école pour accompagner les transitions agro-écologiques, alimentaires et environnementales.

Depuis janvier 2022, l'Institut Agro, EPSCP-grand établissement d'enseignement supérieur dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement regroupe trois grandes écoles : Agrocampus Ouest, Montpellier SupAgro et AgroSup Dijon.

À Dijon, notre savoir faire en agroécologie et alimentation durable au service des territoires s'appuie sur l'expertise de nos **100 enseignants-chercheurs répartis dans 4 départements d'enseignement** :

- Agronomie, Agroéquipements, Elevage, Environnement.
- Sciences des Aliments – Nutrition.
- Sciences Humaines et Sociales.
- Sciences de l'Ingénieur et des Procédés.

Et 6 équipes de recherches labellisées (INRAE, CNRS, université de Bourgogne, INSERM...).

Contacts

Direction de l'Enseignement et de la Vie Étudiante

> ACCUEIL

Tél : 03 80 77 27 58

deve@agrosupdijon.fr

> INFORMATION ORIENTATION, ADMISSION CONCOURS

Jean-Michel Drouet

Tél : 03 80 77 23 24

jean-michel.drouet@agrosupdijon.fr



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

26, Bd Docteur Petitjean - BP 87999 - 21079 DIJON cedex - France

Tél. : 00 33 3 80 77 25 25

www.institut-agro.fr/dijon

L'Institut Agro Dijon est membre de :



L'Institut Agro Dijon est labellisé :